

GMdT/GT

Finalisation des discussions

Si la CGT est satisfaite de l'annonce de la Direction de qualifier l'ensemble des agents de la sous-filière B2 en position Maîtrise, nous restons néanmoins interrogatifs sur certains points.

Les échanges, avec nombre d'entre vous, ces derniers jours, lors de nos passages dans les attachements, nous auront permis d'entendre **vos réticences sur ce futur protocole, mais aussi vos satisfactions.**



C'est pourquoi, nous avons demandé, à la Direction de MTS, une ultime audience qui s'est tenue le mercredi 25 novembre.

Même si tout n'est pas réglé, cette audience a été plutôt bénéfique, sur certaines de nos revendications qui semblent avoir été entendues et notamment sur la manière de se qualifier.

2013

Pour être qualifié Maîtrise, la catégorie GMdT serait scindée en deux. Les GMdT qualifiés avant 2013 et ceux d'après.

Ainsi, il sera proposé aux choix de chaque GMdT d'avant 2013, deux parcours pour se qualifier : un parcours court et un parcours plus long.

Le parcours court est celui qui nous a déjà été présenté, à savoir un QCM et un entretien avec deux cadres et 2 modules avec, pour chacun, une évaluation.

Le parcours long se ferait sur une période de 12 à 18 mois (ce n'est pas encore défini) avec les 2 modules qui seraient maintenus sous la forme d'une « *évaluation continue des acquis* », validés par l'encadrement de proximité. Il n'y aurait plus de QCM, ni d'entretien.

Pour la CGT, laisser le choix aux GMdT d'avant 2013, quant au parcours à réaliser pour se qualifier Maîtrise, va dans le bon sens et répond à certaines inquiétudes des agents.

Concernant les GMdT qualifiés après 2013, ils passeront par le parcours prévu dans le protocole à savoir : QCM, entretien, modules et évaluations.

La Direction a fait le choix de ne pas proposer le parcours long aux GMdT qualifiés après 2013, considérant que leur qualification est récente et qu'ils ne devraient donc pas rencontrer de difficultés à se qualifier Maîtrise.



Concernant les GMdT qui ne souhaitent pas devenir agents d'encadrement, la Direction aborde ce point de manière « juridique » considérant ces agents comme « démissionnaires » de leurs activités. Ils devront donc, avant fin 2026, **se requalifier dans un autre métier d'opérateur dans l'entreprise.** La Direction annonce qu'à la fin de l'année 2026, il n'y aura plus aucun B2 positionné dans la catégorie

exécution.

Pour la CGT, il n'est pas acceptable d'obliger un salarié à devenir agent d'encadrement, cela n'a pas de sens. Ce sera un point de discussion lors de la négociation du 14 décembre prochain.

Autre point abordé pendant l'audience, celui des primes et plus précisément celle de production.

La Direction avance comme argument que c'est une prime à l'acte et que les agents de Maîtrise de l'entreprise n'ont pas le droit de toucher ces primes.



Faux !

Cela existe, comme par exemple, sur le récent protocole des managers de la ligne A ou encore celui des chefs de régulation du RER, qui touchent environ 250 €/mois de prime à l'acte. **Il est donc possible de maintenir la prime de production actuelle mais également de la verser à ceux qui ne la touchent pas aujourd'hui, à savoir les GT.**

La CGT continuera à revendiquer cette prime pour tout le monde et ceci en plus de la prime de fonction que touchent l'ensemble des agents de Maîtrise.



Le troisième point abordé, concerne les prises et fins de service au terminus opposé.

La Direction reste ferme et renvoie aux UO le soin de gérer les situations particulières, comme par exemple, une absence de véhicule.

Nous réaffirmons que ce n'est pas aux UO de décider, mais que ces points doivent être « gravés » dans le protocole. Néanmoins, les 15 minutes de rendu de temps seraient revues à la hausse sans que l'on sache de combien...

En tout état de cause, la CGT réitère sa demande de maintien de la règle actuelle.

Concernant les mutations et mobilités, la CGT a interrogé la Direction sur la façon dont elles seront mises en œuvre dans la future organisation...Pas de réponse pour le moment !

Le document définitif, qui servira de base de discussion pour la multi-syndicale, sera transmis aux organisations syndicales avant le 4 décembre. Cette base permettra de nous éclairer précisément sur les dispositions finales.

De plus, la CGT sera reçue en audience à FRT le 02 décembre pour une présentation des modules de formation.

Après ces deux étapes, nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour plus d'informations.



Nous arrivons presque à la fin du processus de discussion sur ce futur protocole.

Nous pensons qu'il est temps que l'ensemble des organisations syndicales représentatives se retrouvent pour échanger leurs points de vue sur ce futur protocole, afin de sortir avec des revendications communes sur les points bloquants.

Dans ce sens, la CGT va proposer aux autres OS de se réunir rapidement, ceci dans l'intérêt des GMdT et des GT. A suivre...